

## possibilité de retour sur une décision du JAF

## Par bbmanue, le 21/11/2019 à 13:35

Le Jude aux affaires familliales vient de rendre une décision dans notre affaire. Pour l'instant le jugement ne nous a pas été notifié par huissier. MA question est: lors de son compte rendu, il apparaît que certaines pièces n'ont pas été prises en compte( oubli!) et une attestation de retraite non fournie. Du coup, le JAF se base sur des revenus complétement érronés, puis-je envoyer un courrier au JAF pour lui signaler ces deux points ou suis-je obligé d'attendre la notification par huissier du jugement et faire appel?

Par Visiteur, le 21/11/2019 à 14:51

**Bonjour** 

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1384